



Budget formation **2027**: quels arbitrages à faire dès maintenant ?

Préparer son budget formation ne consiste pas uniquement à fixer une enveloppe. Il s'agit d'identifier les compétences prioritaires, d'anticiper l'ensemble des coûts et de répartir les moyens en fonction des projets de l'entreprise.

Quatre étapes permettent de structurer ces arbitrages avant 2027.



1. Partir des besoins, pas du catalogue

Reliez les besoins de compétences aux projets, aux évolutions des métiers et aux obligations de votre organisation.



2. Estimer le coût réel

Ajoutez au prix de la formation les frais annexes, le matériel et le temps mobilisé par les équipes.



3. Hiérarchiser les actions

Priorisez selon les obligations, les projets stratégiques et les écarts de compétences les plus clairement identifiés.



4. Garder une marge d'ajustement

Suivez les dépenses et les besoins au fil de l'année afin de réallouer le budget lorsqu'une nouvelle priorité apparaît.

Ces quatre étapes sont détaillées dans notre dossier consacré à la construction du budget formation.

[Lire le dossier](#)



Vous avez choisi vos ateliers du **25 novembre** ?

VSS, KPI, réalité virtuelle ou intelligence artificielle : participez aux ateliers qui répondent à vos enjeux professionnels lors de la journée portes ouvertes du CNFCE.

 **Mercredi 25 novembre 2026, de 8h30 à 17h**

 CNFCE, Paris 15e

 Ateliers gratuits et cocktail déjeunatoire offert (sur inscription).

Vous pouvez participer aux ateliers de votre choix. Les inscriptions à la journée complète sont prioritaires. Votre participation vous sera confirmée par email selon les disponibilités.

[Je choisis mes ateliers](#)

Votre **plan de développement des compétences 2027** commence à se dessiner ?



Vous avez identifié vos besoins mais devez encore arbitrer les thématiques, les formats ou l'organisation de vos actions ?

Les chargés de projet CNFCE peuvent échanger avec vous sur votre besoin et vous accompagner dans la préparation de votre projet.

[Préparer mon projet 2027](#)

INFO REGLEMENTAIRE



Qualiopi : le référentiel évolue

Le décret du 1er août 2026 actualise le référentiel national qualité à compter du **1er novembre 2026**.

Le CNFCE revient notamment sur le passage de **32 à 33 indicateurs** ainsi que sur plusieurs exigences renforcées concernant l'information du public, le distanciel, la sous-traitance et l'analyse des risques qualité.

[Comprendre les changements](#)